Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200760-20251216-2025_61-DE

Commune de HÉNANBIHEN

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°10 SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 8 décembre deux mil vingt-cinq,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Membres présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme DURAND Anne, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUAS Gwenaël., M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme HINGANT Claudine.

Membres excusés : M. CHMIELEWSKI Ludovic pouvoir à Jean-Michel DANIEL, Mme ABBE Jacqueline.

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DANIEL

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 14

OBJET : Tarifs municipaux du restaurant scolaire 2026

N°61/2025

Suite à la commission des finances réunie le 1er décembre 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs du restaurant scolaire proposés pour l'année 2026.

Les tarifs au restaurant scolaire sont actuellement les suivants :

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Tarif	**Tarif au 01/01/2025**
Enfants Commune	**3.44 €**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200760-20251216-2025_61-DE

Tarif	**Tarif au 01/01/2026**
Enfants Hors Commune	**3.57 €**

- Tarif « repas plus de 70 ans » du restaurant scolaire à 9.00 €.
- Tarif « adulte » du restaurant scolaire au même tarif que le tarif enfant « commune » à 3.37 €.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Tarif	**Tarif au 01/01/2026**
Enfants Commune	**3.47 €**

Tarif	**Tarif au 01/01/2026**
Enfants Hors Commune	**3.60 €**

- Tarif « repas plus de 70 ans » du restaurant scolaire à 9.00 €.
- Tarif « adulte » du restaurant scolaire au même tarif que le tarif enfant « commune » à 3.47 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Adopte les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2026,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Par envoi à la Préfecture le 16 décembre 2025.
Par publication le 16 décembre 2025.

Le Maire,
Jean-Michel LEBRET

